

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 21 septembre 2015

### CONFÉRENCES DE PRESSE DE CLÔTURE DES 6 GRANDS DÉBATS PUBLICS

#### « Réseau Express Grand Lille »

Le 22 septembre, à 11h30, à Lille

-

#### Parc éolien-en-mer de Dieppe-Le Tréport

Le 1<sup>er</sup> octobre à 15h, au Tréport

-

#### Parc éolien-en-mer des îles d'Yeu et Noirmoutier

Le 5 octobre à 10h30, à la Roche-sur-Yon

-

#### Center Parcs Le Rousset en Saône-et-Loire

Le 3 novembre, au Rousset

-

#### Center Parcs Poligny dans le Jura

Le 3 novembre, à Poligny

-

#### Autoroute A31 bis

Le 24 novembre, à 11h à Metz, après-midi à Nancy

La Commission nationale du débat public (CNDP) organise, avec les commissions particulières du débat public (CPDP), 6 conférences de presse pour les débats publics organisés en 2015.

Ces conférences de presse ont pour but de présenter le bilan et le compte-rendu de chacun des débats réalisés sur le territoire. Ces bilans présenteront les points de vue exprimés ainsi que les enseignements et les recommandations de la CNDP sur la gouvernance et le continuum de la concertation, en cas de poursuite du projet.

Le Président de la Commission nationale du débat public, Christian Leyrit, sera présent lors de ces 6 conférences de presse.

La Commission nationale du débat public, l'institution française garante de la participation du public pour tous les grands projets d'intérêt national qui peuvent avoir des impacts sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques, avait lancé depuis le 2 avril dernier, 6 grands débats publics.

Ces débats ont permis l'information et l'expression de tous les publics, sur Internet mais également à l'occasion de grandes réunions publiques, d'ateliers citoyens, d'auditions, d'exposition, de débats mobiles organisés sur les territoires. Ils ont eu pour but de faire évoluer les méthodologies participatives, les adapter à chaque contexte, à chaque territoire et de contribuer à une participation toujours plus large, conformément aux orientations définies par le Président de la République lors de la Conférence environnementale de novembre 2014.

La mobilisation a été au rendez-vous et ces débats publics ont permis de recueillir de nombreuses expressions. Pour certains, les lignes et les positionnements initiaux ont évolué pendant et avec le débat. Pour d'autres, le débat a défini ou a confirmé les plages d'accords et de désaccords. Pour deux d'entre eux, des projets alternatifs ont été proposés. Pour les débats relatifs aux parcs éoliens en mer et à l'A31 Bis, des contre-expertises indépendantes demandées par certains acteurs, ont été réalisées et présentées au public, apportant ainsi un éclairage différent de celui du maître d'ouvrage. Surtout, ces débats publics ont permis le développement d'un dialogue entre le public, les parties prenantes et le porteur du projet, à même d'améliorer la prise en compte des enjeux et des besoins.

Ces six débats publics permettront d'éclairer le maître d'ouvrage et donc de mieux légitimer la décision, bref de placer le citoyen au centre de l'efficacité publique. Une tribune à ce sujet a été écrite par Christian Leyrit, Président de la Commission nationale du débat public (« Etat de droit et légitimité des décisions ») :

[http://www.huffingtonpost.fr/christian-leyrit/etat-de-droit-et-legitimite-decision-citoyen-coeur-decision-publique\\_b\\_6145532.html](http://www.huffingtonpost.fr/christian-leyrit/etat-de-droit-et-legitimite-decision-citoyen-coeur-decision-publique_b_6145532.html)).

A compter de la publication du bilan et du compte-rendu, le maître d'ouvrage dispose de trois mois pour rendre publique sa décision.

« Vous donner la parole et la faire entendre »,  
la Commission nationale du débat public y veille.

**VOUS POUVEZ RETROUVER TOUS LES PROJETS DE DÉBAT PUBLIC SUR LE SITE DE LA CNDP [WWW.DEBATPUBLIC.FR](http://WWW.DEBATPUBLIC.FR)**

La CNDP sur Facebook : <https://www.facebook.com/debatpublic>

La CNDP sur Twitter : <https://twitter.com/CNDPDebatPublic>

#### **À PROPOS DE LA CNDP**

Créée par la loi Barnier de 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) est depuis la loi de démocratie de proximité de 2002 une autorité administrative indépendante. Sa mission est de veiller à la participation du public et de remettre le citoyen au cœur de la décision publique pour que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision des grands projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national.

#### **CONTACTS PRESSE**

Agence Milbox : David Perrussel / 01 42 51 35 13 – 07 61 85 05 80 / [david.perrussel@milbox.fr](mailto:david.perrussel@milbox.fr)